



# FORMALDÉHYDE





## Qu'est-ce que le formaldéhyde ?

Le formaldéhyde est un gaz invisible, incolore et inflammable. Il est utilisé comme désinfectant, conservateur et, surtout, dans la production des matériaux et meubles en aggloméré. Le formaldéhyde est aussi appelé formol lorsqu'il est dissout dans l'eau. A température ambiante, le formaldéhyde se libère sous forme de gaz et se répand dans la pièce. En présence de sources, plus la température et l'humidité de l'air sont élevées, plus le dégagement de formaldéhyde est important.



## Quelles sont les sources de formaldéhyde ?

Précédemment, les principales sources de formaldéhyde à l'intérieur des habitations étaient les produits dérivés du bois qui utilisent des colles thermodurcissables à base de formaldéhyde pour leur fabrication. Actuellement, en raison de l'amélioration de ces produits, la fumée de tabac est considérée comme la plus importante source intérieure de contamination.

On le retrouve également dans les mousses isolantes d'urée-formaldéhyde et, dans une moindre mesure, dans certains vernis, peintures, colles, nettoyants pour sol, moquettes, tapis et dans les gaz de combustion.



## Quels sont les effets du formaldéhyde sur la santé ?

L'exposition au formaldéhyde peut s'accompagner de nombreux effets sur la santé, dépendant de la concentration, de la durée d'exposition et de la sensibilité des personnes exposées. Ces effets sont :

- irritation des yeux et des voies respiratoires,
- troubles neurologiques, fatigue, céphalées, nausées, insomnie ou somnolence et vertiges,
- effets sur la capacité respiratoire, sensibilisation et pathologies asthmatiques.

Le formaldéhyde est également répertorié par l'Organisation mondiale de la Santé comme « cancérigène avéré » pour l'homme.



## Quelles sont les normes et les recommandations ?

L'Organisation mondiale de la Santé recommande une concentration moyenne inférieure à  $100 \mu\text{g}/\text{m}^3$  d'air à l'intérieur des habitations (soit 80 ppb). En Belgique, l'Arrêté de la Région flamande sur l'air intérieur du 11 juin 2004 renseigne  $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$  pour une bonne qualité de l'air intérieur (soit 8 ppb) et  $100 \mu\text{g}/\text{m}^3$  comme valeur d'intervention (il n'y a pas de texte fédéral ou wallon).

Cependant, certaines personnes sont sensibles à des concentrations bien inférieures.



## Comment éviter le formaldéhyde ?

Afin d'éviter les nuisances occasionnées par le formaldéhyde, il convient d'appliquer les recommandations suivantes

- éviter l'utilisation de produits contenant du formaldéhyde (meubles et panneaux en aggloméré ou contreplaqué, colles, peintures, revêtements de sol...);
- éviter de fumer dans l'habitation, de faire brûler de l'encens...;
- assurer une ventilation journalière du domicile, qu'elle soit manuelle (ouverture des fenêtres) ou automatique (ventilation mécanique contrôlée);
- maintenir une température n'excédant pas les 20°C pour une humidité relative ne dépassant pas les 50 %.

### SAMI Brabant wallon

Parc des Collines  
Bâtiment Archimède  
Avenue Einstein 2  
1300 WAVRE



Tél. 010 23 62 02  
sami.bw@brabantwallon.be

### LPI Hainaut

Boulevard Saintelette 55  
7000 MONS



Tél. 065 40 36 10 - Fax 065 34 74 80  
hvs.lpi@hainaut.be / hvs.info@hainaut.be

### SAMI Liège

Rue Darchis 33  
4000 LIEGE



Tél. 04 230 48 22 - Fax 04 230 48 10  
sami@provincedeliege.be

### SAMI Luxembourg

Rue de la Station 49  
6900 MARLOIE



Tél. 084 31 05 03 - Fax 084 31 18 38  
samilux@province.luxembourg.be

### SAMI Namur

Rue Martine Bourtonbourt, 2  
5000 NAMUR



Tél. 081 77 67 14 - Fax 081 77 69 97  
sami@province.namur.be